

**Commune de**

**PARNES**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :  
05 OCT. 2018

**7a**

**DEFENSE INCENDIE**

## **DEFENSE INCENDIE**

↳ Il est rappelé que, jusqu'alors, ce sont les normes d'une circulaire interministérielle datant de 1951 qui s'appliquaient. Les interventions des services de lutte contre l'incendie nécessitaient le raccordement de poteaux incendie sur des conduites de diamètre 100 mm au minimum ; les poteaux devaient pouvoir débiter 60 m<sup>3</sup> par heure pendant 2 heures, et cela à 1 bar de pression minimum. De plus, le champ d'action pour l'intervention des services de secours incendie ne devait pas dépasser 200 m linéaires sur voie carrossable, distance qui pouvait être étendue à 400 m en milieu rural sous réserve de présence de prises accessoires ou de points d'eau équipés d'une plate-forme permettant l'accès des véhicules de secours.

Cette circulaire de 1951 n'est plus en vigueur depuis le 15 décembre 2015, date d'entrée en application du « Référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ». En application d'un décret du 27 février 2015 paru au Journal Officiel le 01 mars 2015, il revenait à chaque Préfecture, dans un délai de 2 ans, d'établir un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Le RDDECI du SDIS 60 a ainsi été approuvé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2016, il est entré en application à compter du 16 février 2017. Le document ci-contre synthétise les modalités d'évaluation des besoins en eau :

- Risque Courant Faible - habitation isolée : Risque couvert par un volume d'eau de 30 m<sup>3</sup> utilisable en 1 heure à moins de 400 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Ordinaire – lotissements, hameaux ou habitats regroupés : Risque couvert par un volume d'eau de 120 m<sup>3</sup> utilisable en 2 heures à moins de 200 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Important – Centre-ville ancien, regroupement de bâtiments à fort potentiel calorifique : Risque couvert par un volume d'eau de 240 m<sup>3</sup> utilisable en 2 heures et situé à moins de 100 mètres 150 mètres en fonction du risque à défendre ;
- Risque Particulier : nécessite une étude particulière et individualisée.

*Source : RDDECI du SDIS 60,  
« Mémento DECI  
à l'usage des Maires »*

↳ 9 poteaux sont recensés sur la commune, dont 4 dans le bourg, 1 à Pallemont, 1 aux Godebins, 1 à Aincourt, 1 au Moulin de Chaudry, et 1 en contrebas du hameau de Chaudry le long de la RD 157.

D'après le dernier relevé effectué par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, tous les poteaux délivrent un débit supérieur à 60 m<sup>3</sup>/h, à l'exception de celui situé place Saint-Josse dans le bourg de Parnes, et de celui situé dans le hameau d'Aincourt.

Ces relevés pourraient du reste être infirmés car que ces deux poteaux présentaient auparavant des conditions de débit supérieures. Néanmoins, si ces insuffisances se confirmaient, et si elles étaient avérées au regard du nouveau règlement départemental, il conviendrait d'envisager une solution pour y remédier (le cas échéant par l'installation d'une réserve incendie dans la partie ouest du bourg).

Concernant le hameau d'Aincourt, le poteau existant, qui est actuellement piqué sur une canalisation de 60 mm de diamètre, pourrait être déplacé sur la canalisation de 100 mm. Il apparaît toutefois que, sur la base du nouveau règlement départemental, un débit de 30 m<sup>3</sup>/h pourrait être considéré comme suffisant.

Pour le reste, les constructions sont situées à moins de 200 m linéaires sur voie carrossable d'un poteau normalisé (poteau dont le débit est supérieur à 60 m<sup>3</sup>/h).

A ces poteaux s'ajoutent deux réserves artificielles, l'une située entre Beauvoir et la Ferme de Launay (citerne de 60 m<sup>3</sup>), l'autre située dans le hameau de Chaudry à l'extrémité de la rue du Sénateur Béranger (citerne de 100 m<sup>3</sup>).

Le hameau de Pierrepont n'est pas correctement défendu puisqu'il est distant de plus de 400 m de la réserve incendie installée dans le hameau de Chaudry. Il pourrait alors être envisagé d'ajouter un poteau incendie sur la canalisation de 80 mm de diamètre qui alimente le hameau de Pierrepont (le critère relatif au diamètre des canalisations n'étant pas repris dans le nouveau règlement départemental), ou bien à défaut d'installer une réserve (qui pourrait alors être installée sur l'espace public situé entre les parcelles n°271 et 315 dont les dimensions seraient suffisantes pour un éventuel aménagement de ce type).

De plus, deux réserves naturelles (étang) complètent la couverture incendie sur la commune. L'étang (bassin) situé dans le parc du château d'Aincourt permet la défense de l'ensemble des bâtiments du domaine.

En revanche, l'étang des Boves, situé entre le Moulin de Chaudry et l'écart bâti des Boves, ne permet pas de défendre de manière satisfaisante cet écart bâti (car situé à plus de 400 m de l'étang). Il conviendrait alors d'y envisager l'aménagement d'une nouvelle plateforme équipée (à moins de 400 m), ou bien l'installation d'une réserve.

↳ Le contrôle des hydrants est joint ci-après.

## Liste des points d'eau

Légende

- Etat
- Anomalie
- Accès
- Signalisation
- ✗ -Indisponible
- Avec anomalies
- Non autorisée
- Problématique
- ✓ -En service
- Sans anomalie
- Autorisée
- Sans problème
- ✗ -Non conforme en service

22/03/2016

Implantation	N°Insee	Nom Commune	N°PEI	Type	E t a	A n o	A c c	S i g	Adresse	Pression Statique	Pression Dynamique	Débit Max	Débit à 1 bar	Débit à 0,6 bar	Diamètre alim	Diamètre sortie	Volume réserve m3	Ré alim	Rés rés	Débit réalim m3/h	Volume château d'eau	Altitude château d'eau	Réserve inc
Voie publique	60487	PARNES	1	P100	✓	✓	✓	✓	rue Arthur Lefrancois, angle rue des Grand Marais	5,5	2,2		60		100	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	2	P100	✓	✓	✓	✓	rue du Grand Marais				87		100	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	3	P100	✗	✗	✓	✓	Place Saint Josse, face église				47		100	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	4	P100	✗	✗	✓	✓	Hameau d'Aincourt, face au n°5				47		100	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	5	P100	✓	✓	✓	✓	Hameau des Godebins				116		inconnu	inconnu		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	6	P100	✓	✓	✓	✓	Hameau de Pallmont				84		100	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	7	RES	✓	✓	✓	✓	Hameau de Chaudry direction Parnes								120	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	8	ETAN	✓	✓	✓	✓	Château d'Alaincourt								Inépu sable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	9	ETAN	✓	✓	✓	✓	Chemin rural de la ferme des Bauves								Inépu sable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	10	RES	✓	✓	✓	✓	rue de Beauvoir								120	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	11	P100	✓	✓	✓	✓	angle direction Chaudry et direction Parnes				154		150	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	12	P100	✓	✓	✓	✓	angle RD 157 et La Chapelle en Vexin	6,0	4,2		60		150	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Voie publique	60487	PARNES	13	P100	✓	✓	✓	✓	rue du Pont Tartarin				166		150	100/2x07 0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				